



# Compte-rendu des décisions prises en Conseil Municipal du 07 mai 2021

**Le Conseil Municipal de la ville de Villieu-Loyes-Mollon :**

**Approuve** le compte-rendu du conseil municipal du 09 avril 2021.

**Vote unanime**

**Assiste** au tirage au sort de neuf personnes destinées à devenir jurés d'assises à partir des listes électorales au titre de l'année 2022.

Sont ainsi désignés les personnes suivantes :

<b>Jurys d'assises 2022</b>
NICOLAS Joseph
ROYER Julien
CARRON Jérôme
PERDRIX Fabrice
ESCABASSE Arnaud
HARNICHARD Joël
FALGON Alexandre
DE HASS Luc
VURPILLAT Catherine

**Vote unanime**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui autorise le Conseil municipal à déléguer en tout ou partie et pour la durée du mandat certaines attributions listées dans son article L.2122-22.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui impose au maire dans son article L 2121-23, de rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal, des décisions qu'il a prises dans le cadre de ces délégations.

D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code pour les opérations d'un montant inférieur à 500 000 €.

Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) pour lesquelles le Droit de Prémption Urbain (DPU) n'a pas été mis en œuvre :

- Bâtiment d'habitation, section B sous le n° 1174 sis Lieu-dit « Petit Buchin».
- Bâtiment d'habitation, section A sous le n° 1029 sis 775 Avenue Charles de Gaulle.
- Terrain, section A sous les n° 1669-1670-1671-1672 sis Chemin du Moulin de Fétant.
- Bâtiment d'habitation, section A sous les n° 1520- 1522 sis Chemin de la Chatillonnière.
- Bâtiment d'habitation et terrain, section A sous les n° 403-910 sis 415 Avenue Charles de Gaulle.
- Terrain, section A sous le n° 224 sis 5059 Rue de L'Eglise.
- Bâtiment d'habitation, section B sous les n° 1554-1558 sis 203 Chemin du Pont Vieux.
- Terrain, section A sous les n° 1811-1813 sis Rue de L'Eglise.
- Bâtiment d'habitation, section A sous le n° 1401 sis 59 Chemin du Pont Vieux.
- Bâtiment d'habitation, quartier 253, section AE sous les n° 35-36-37-38 sis 724 Chemin du Mas Gentet.
- Bâtiment d'habitation, quartier 223, section ZC sous le n° 148 sis 4 Lot L'Orée des Champs.
- Bâtiment d'habitation, quartier 223, section B sous les n° 155-1083 sis 165 Rue de la Côte du Fourg.
- Bâtiment d'habitation, section B sous le n° 1052 sis 486 Avenue Charles de Gaulle.

**Prend acte** des 13 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) pour lesquelles le droit de préemption n'a pas été appliqué.

- *Décision n°03/2021 – Marché Public de Travaux - Lot Unique - Optimisation énergétique du Centre Innovance - Décision d'infructuosité de la consultation en procédure adaptée*

**VU** la consultation pour le marché public de travaux relatif à l'optimisation énergétique du Centre Innovance.

**VU** l'analyse des offres reçues classant les deux seules offres reçues, irrégulière pour l'offre de la société NACIA et inacceptable pour l'offre de la société SERVIGNAT.

**CONSIDÉRANT** qu'à la vue des résultats de l'analyse des offres réalisées par le maître d'œuvre de l'opération, la commission dédiée réunie le 22 février 2021 a proposé de déclarer infructueuse la procédure pour permettre de relancer une nouvelle consultation en la forme adaptée.

**Déclare** infructueuse la consultation pour l'optimisation énergétique du centre innovance.

**Décide** de relancer la consultation en procédure adaptée,

**Prend acte** de la décision n° 03/2021.

- Décision n°04/2021 – Marché Public de Travaux - Programmation de voirie pour l'année 2021 - Mission de Maîtrise d'œuvre

**VU** la proposition de la société AXIS Conseil - 01990 SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS - pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre pour le suivi et la direction des travaux de voirie communale programmés en 2021 sur la commune de Villieu-Loyes-Mollon.

**CONSIDERANT** la nécessité de conventionner avec la société AXIS Conseil pour assurer le suivi et la direction des travaux de voirie programmés au titre de l'exercice 2021 dans le respect de la loi MOP.

**Accepte** la proposition de la société AXIS Conseil - 01 SAINT-TRIVIER-SUR- MOIGNANS - pour assurer le suivi et la direction des travaux de voirie programmés au titre de l'exercice 2021,

**Fixe** le montant des honoraires définitifs à trois mille sept cents euros hors taxe (3 700 € H.T.),

**Prend acte** de la décision n° 04/2021.

## FINANCES

Délibération 01 04 2021 - Convention entre la commune de Villieu-Loyes-Mollon, la commune de Loyettes et l'association Lieux Accueil Bébé (LAB) pour la mise en place d'un Relais d'Assistantes Maternelles itinérant (RAM) sur la Commune

**Accepte** la mise en place d'un RAM itinérant deux matinées par semaine sur la commune avec la tenue d'une permanence administrative tous les 15 jours,

**Autorise** M. le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens à intervenir avec l'association LAB pour la mise d'un RAM itinérant,

**Autorise** M. le Maire à signer la convention de partenariat pour le RAM itinérant avec la commune de Loyettes, porteur de projet percevant la PSO et les autres communes subventionnant le fonctionnement du RAM

**Indique** que cette action prendra effet du 01 septembre 2021 jusqu'au 31 décembre 2024.

*Ont voté pour : 26 (Madame Sylvie BLANCHARD ne participe pas au vote vis-à-vis de son emploi à la crèche)*

*Ont voté contre : 0*

*Se sont abstenus : 0*

Délibération 02 04 2021 - Règlement du transport scolaire – Année scolaire 2021 / 2022

**Valide** le règlement du transport scolaire

**Indique** que ce règlement prendra effet pour l'année scolaire 2021-2022.

**Vote Unanime**

Délibération 03 04 2021 - Tarification du transport scolaire – Année scolaire 2021 / 2022

**Accepte** le montant de 10 € annuel par enfant.

**Précise** qu'en cas de perte, l'établissement d'une nouvelle carte sera facturé 10 €.

**Prend note** que le paiement de la carte s'effectuera lors des permanences d'inscription prévues fin août 2021.

**Vote Unanime**

Délibération 04 04 2021 - Mise à disposition de salles communales pour la campagne électorale des élections départementales et régionales des dimanches 20 et 27 juin 2021

**Accepte** que les salles de la commune soient mises gratuitement à la disposition des candidats ou de leurs représentants qui en font la demande à l'occasion de ces campagnes électorales, en fonction de la disponibilité des salles ;

**Autorise** la délivrance de la liste électorale de la commune à titre gratuit selon les modalités d'autorisation de la CNIL et du Conseil Constitutionnel ;

**Prend note** qu'au titre de la lutte contre l'affichage sauvage, il sera procédé à un contrôle afin que les candidats ou leurs représentants utilisent les panneaux d'affichage public de la Commune ainsi que les panneaux officiels lors des élections départementales et régionales. L'affichage sauvage fera l'objet d'une verbalisation des services municipaux.

**Vote Unanime**

**URBANISME**

Délibération 05 04 2021 - Mise en place d'une servitude de tréfonds d'une canalisation souterraine des eaux usées au profit du lotissement « Le Petit Chatillon » entre la Commune et SCCV Chavagneux – Chemin de Chavagneux

**Accepte** une servitude tréfonds pour le branchement d'une canalisation d'eaux usées au profit de la société A.D. INVESTISSEMENTS.

**Autorise** M. le Maire à signer la convention de servitude à intervenir annexée à la présente délibération.

**Vote Unanime**

**PATRIMOINE**

Délibération 06 04 2021 - Attribution d'un bail rural parcelle cadastrée 253 ZC 78 entre M. Laurent GUERS et la Commune

**Décide** de céder le bail rural de M. Raymond DUBOIS à Monsieur GUERS Laurent pour la parcelle cadastrée 253 ZC 78.

**Vote Unanime**



Fait à Villieu-Loyes-Mollon, le 07 mai 2021  
Le Maire,  
Eric BEAUFORT